

ARTISANS, COMMERÇANTS, PME... LA CCPT VOUS AIDE

Vous êtes une entreprise de moins de 15 salariés ?

Votre siège social ou unité de production est situé sur le Pays Tarusate ?

Vous êtes inscrits au RCS ou au RM ?

Votre chiffre d'affaire est inférieur à 1 million ?

↳ vous souhaitez réaliser
des travaux dans vos locaux ou
acquérir du matériel de production ?

**VOUS ÊTES SÛREMENT ÉLIGIBLE À
NOTRE SUBVENTION COMMUNAUTAIRE !**

documents en ligne sur www.pays-tarusate.fr
dans la rubrique **développement économique**

↳ consultez notre règlement
d'intervention puis complétez
le formulaire de demande
de subvention

